



Genève, le 5 juin 2015

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Réforme de l'imposition des entreprises III: un projet de loi équilibré, conforme aux attentes de la FER**

**La Fédération des Entreprises Romandes (FER) a pris connaissance aujourd'hui du projet de loi fédérale sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III). S'appuyant sur le résultat d'une consultation très nourrie, le Conseil fédéral a procédé à plusieurs modifications importantes que la FER appelait de ses vœux. Pour la FER, la cohérence de la réforme et sa lisibilité pour les entreprises s'en trouvent renforcées. Pour lever les incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur les entreprises suisses, il est crucial que cette réforme soit mise en œuvre le plus rapidement possible.**

La FER constate avec satisfaction que le projet de loi sur la RIE III privilégie des mesures qui visent à compenser directement l'abolition des statuts fiscaux cantonaux, conformément à la volonté exprimée dans sa prise de position du 29 janvier. «Dans l'ensemble, le Conseil fédéral a tenu compte des recommandations émises par la FER. Le message sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises est équilibré et laisse aux cantons une marge de manœuvre suffisante pour baisser les taux de l'impôt sur le bénéfice», relève Blaise Matthey, secrétaire général de la FER.

Bien que l'abaissement des taux cantonaux de l'impôt sur le bénéfice ne fasse pas formellement partie du projet de loi fédérale puisqu'il est de la compétence des cantons, cette mesure constitue le cœur de cette réforme fiscale. Blaise Matthey a eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises: «Pour Vaud, Genève et Fribourg, dont le taux d'imposition ordinaire des bénéficiaires est élevé en comparaison nationale, la réduction substantielle du taux d'imposition sur le bénéfice est une mesure indispensable pour préserver leur tissu économique et assurer le maintien de milliers d'emplois.»

#### **Un projet de loi cohérent et équilibré**

A la suite de la consultation, le Conseil fédéral a procédé à plusieurs modifications de fond, qui rendent le projet plus lisible et cohérent. Il a ainsi renoncé à introduire un impôt sur les gains en capital réalisés sur les titres, que la FER a farouchement combattu.

Plusieurs autres mesures sans lien direct avec la suppression des statuts ont été retirées du projet, comme les dispositions sur le report de pertes et la réduction pour participation. Il a en revanche souhaité maintenir l'abolition du droit de timbre d'émission qui, bien que sans lien direct avec l'abolition des statuts, est sollicitée avec insistance et depuis longtemps pour son impact favorable sur l'attractivité de la Suisse.

Quant à l'imposition préférentielle des produits de licence (*patent box*), elle a été aménagée en fonction des développements internationaux. La FER soutient cette mesure qui favorise l'innovation, pour autant que son acceptation soit confirmée sur le plan international. Elle se réjouit en outre que le projet prévoie également l'encouragement en amont de la recherche par la prise en compte d'une déduction accrue fondée sur les dépenses y relatives.



La réglementation prévue pour la déclaration des réserves latentes en cas de suppression des statuts fiscaux cantonaux (*step-up* transitoire) profite d'adaptations qui éliminent une grande partie de ses conséquences néfastes. La FER reste toutefois sceptique sur l'acceptation internationale de cette mesure.

Autre point important à relever, la déduction d'intérêts notionnels (impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts) n'a pas été reprise dans le projet de loi. Notre Fédération rappelle qu'elle en avait accepté le principe, dans la mesure où cette déduction restait optionnelle.

Pour les dividendes sur les participations de plus de 10%, le projet prévoit un dégrèvement uniformisé à 30% à l'échelon de la Confédération et des cantons. La FER est d'avis que cette mesure s'inscrit logiquement dans la RIE III mais regrette que les cantons soient privés de la possibilité de fixer eux-mêmes la quotité de l'abattement. Comme souhaité, les cantons auront la liberté de prévoir une imposition réduite du capital qui finance des actifs ciblés.

Enfin, la FER regrette vivement que le Conseil fédéral ait renoncé à inclure la taxe au tonnage dans le message. Cette mesure, qui concerne le secteur du *shipping* et indirectement du *trading*, est particulièrement importante pour la compétitivité de l'arc lémanique et de la Suisse.

### Compensation verticale pas assez ciblée

En ce qui concerne la participation financière de la Confédération aux coûts de la réforme pour les cantons (mesures de compensation financière verticales), la FER reste d'avis qu'elle devrait être davantage ciblée sur les cantons qui en ont le plus besoin et revue à la hausse.

En conclusion, le projet de loi comporte un ensemble de mesures équilibré qui tient compte des réalités économiques des différents cantons, leur permettant ainsi de maintenir une charge fiscale compétitive et des conditions cadre attractives. La FER souhaite que cette réforme soit mise en œuvre le plus rapidement possible.

#### La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faîtière romande, qui groupe sept membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération patronale et économique, l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, le Bureau Neuchâtelois des Métiers du Bâtiment, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

#### Contacts:

Blaise Matthey, secrétaire général – 058 715 32 15 – [blaise.matthey@fer-dg.ch](mailto:blaise.matthey@fer-dg.ch)

Delphine Trunde-Jaccard, responsable du dossier – 079 616 23 42 – [delphine.trunde-jaccard@fer-ge.ch](mailto:delphine.trunde-jaccard@fer-ge.ch)

[www.fer-sr.ch](http://www.fer-sr.ch)